

Le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Marcel GAUZELIN, propriétaire à LUDRES, a donné son accord pour la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AB 88 lieudit "Le Village" nécessaire pour réaliser l'alignement de la Grand'Rue.

La surface exacte sera déterminée après établissement d'un document d'arpentage. Elle est approximativement de 15 m<sup>2</sup>. Le prix demandé est de 15,00 F. le mètre carré. Il correspond au prix fixé par le Service des Domaines pour des parcelles acquises dans les mêmes conditions rue du Mont.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- la partie de la parcelle cadastrée AB 88 lieudit "Le Village" nécessaire pour l'alignement futur de la Grand'Rue sera acquise par la Commune sur Monsieur Marcel GAUZELIN demeurant à NANCY Haut du Lièvre Blanc Sycomore Entrée 3, au prix de quinze francs le mètre carré.
- la surface (approximativement 15 m<sup>2</sup>) sera déterminée exactement par l'établissement d'un document d'arpentage.
- le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles pour réaliser cet achat et notamment l'acte de vente à intervenir devant Maître CONREUR, Notaire à NANCY.
- les crédits nécessaires existent à l'article 210 du budget 1974.
- de solliciter de Monsieur le Préfet la déclaration d'utilité publique pour exonération fiscale.